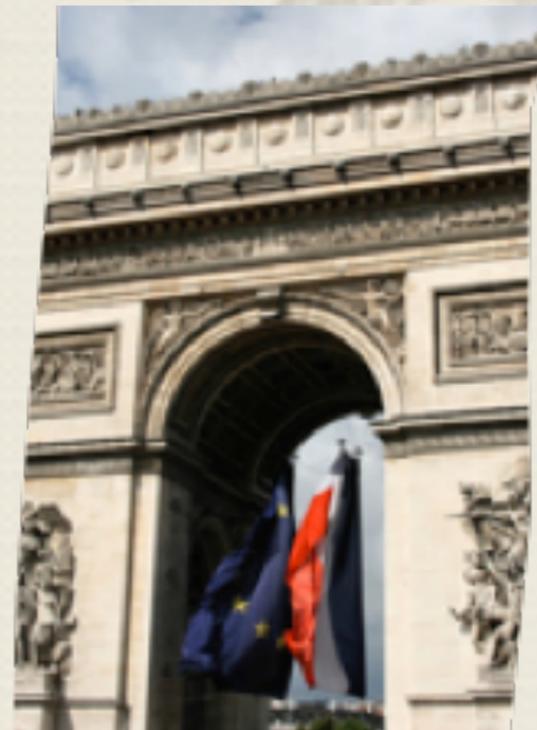


LA PRESSE EN REVUE...

MERCREDI 18 OCTOBRE 2017

SOMMAIRE

- 1) Question pertinente
- 2) La justice française tout en bas...
- 3) Il tacle les syndicats
- 4) Des « planqués » en moins
- 5) Pour lui les chômeurs profitent du système
- 6) Paul Bismuth de retour
- 7) Il passe à l'attaque contre...



Diez Gérard La Presse en Revue

I) Le procureur qui a classé l'affaire Ferrand a-t-il été nommé par Macron ?



Richard Ferrand, alors secrétaire général du mouvement En Marche, le 18 avril, à Paris. Photo Joel Saget.AFP

Oui, mais son prédécesseur était en instance de transfert depuis un mois lorsque l'affaire a éclaté.

Question posée par Pascal le 14 octobre.

Le parquet de Brest a classé vendredi l'affaire Richard Ferrand au terme de l'enquête préliminaire. Un répit bienvenu pour le président du groupe LREM à l'Assemblée nationale et proche d'Emmanuel Macron. Si proche que, comme souvent, dès lors que le parquet – qui dépend directement du ministère de la Justice et donc du pouvoir exécutif – prend une décision politique, se pose la question de son indépendance.

Le procureur de Brest qui a classé l'affaire, Jean-Philippe Récapé, a bien été nommé à son poste par Emmanuel Macron, via le décret du 6 juillet 2017, publié au journal officiel le 8 juillet. Ce qui a donc valu nombre de commentaires soupçonneux.

Ce qui est sûr, c'est que son prédécesseur n'a pas été limogé pour excès de zèle après avoir ouvert l'enquête préliminaire visant Richard Ferrand : le procureur Eric Mathais était déjà en partance lorsque l'affaire a éclaté. Il s'était vu notifier sa nomination au parquet de Dijon par le décret du 21 avril 2017, publié au JO le 22 avril, bien avant les révélations du Canard enchaîné, en date du 24 mai. L'enquête, elle, a été ouverte le 1er juin 2017. Voilà pour le calendrier.

Avis consultatif

Précisons également que les procureurs de la République, en France, s'ils sont nommés par le président, le sont sur proposition du ministre de la Justice, en l'occurrence Nicole Belloubet, et après consultation du Conseil supérieur de la magistrature (CSM). L'avis du CSM n'est théoriquement que consultatif et peut donc être ignoré par l'exécutif mais Nicolas Sarkozy s'était engagé, en 2012, avant la fin de son mandat de président, à le respecter, et par conséquent à proposer un nouveau candidat en cas d'avis défavorable. Quant à savoir si le nouvel exécutif a suivi l'initiative sarkozyste, le CSM, contacté par Libération, n'a pas encore donné suite.

Pour rappel, Richard Ferrand était soupçonné d'avoir permis à sa compagne de s'enrichir sans le moindre risque, en faisant louer un bien immobilier par les Mutuelles de Bretagne, dont il était alors directeur général. Pour justifier le classement de l'affaire, le parquet précisait son raisonnement juridique dans un communiqué.

Le parquet estime d'abord que les soupçons d'emplois fictifs ne sont pas établis. «L'enquête a établi le caractère réel des prestations et activités de Richard Ferrand et de Sandrine Doucen, sa compagne, au profit des Mutuelles» de Bretagne, écrit le procureur.

S'agissant de la location des locaux eux-mêmes, le communiqué souligne que les Mutuelles de Bretagne «ont considéré que cette offre [de Ferrand et de sa compagne] répondait en tous points à leurs exigences et était conforme à leur intérêt» et que «le montant du loyer [...] ne dépassait pas le prix du marché». En

conséquence, «les infractions d'abus de confiance et d'escroquerie ne sont pas constituées, faute d'un préjudice avéré».

«Point de départ de la prescription»

Restent les soupçons de prise illégale d'intérêts. Richard Ferrand ayant quitté ses fonctions de directeur général des Mutuelles de Bretagne le 18 juin 2012, le parquet estime que «la prescription, qui était alors de trois ans, était donc acquise le 19 juin 2015. En outre, les investigations menées n'ont pas mis au jour d'éléments de dissimulation avérée permettant de reporter le point de départ de la prescription.» C'est pourquoi l'affaire a été classée sans suite.

Valentin Graff



II) La France au bas du classement de la justice en Europe

Par Fanette Hourt



La justice française est mal classée par rapport à ses voisins européens. © Maxppp - Maxppp

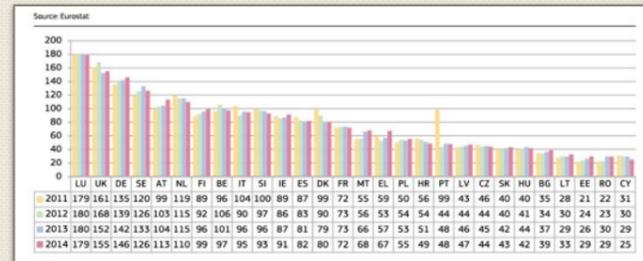
La Commission européenne a publié mi-avril son "Tableau de bord de la justice 2016". Un rapport qui compare et classe les différents systèmes de justice des 28 Etats membres de l'Union européenne.

Pour la quatrième année consécutive, la Commission européenne publie son "Tableau de bord de la justice" en Europe, en se basant sur les données récoltées au cours de l'année 2014.

Il s'agit d'un comparatif de l'efficacité, de la qualité et de l'indépendance des systèmes de justice des 28 Etats membres. Il y a donc plusieurs classements et plusieurs tableaux comparatifs, se basant sur différents critères et différentes bases de données. Et la France fait partie des mauvais élèves.

Un petit budget

Tout d'abord, la France dédie peu de moyens à son système judiciaire, comparé aux autres Etats membres. Elle pointe à la 14e place (sur 28), avec 72 euros par habitant et par an consacrés à la justice. C'est deux fois moins qu'en Allemagne (146 euros par habitant et par an), et c'est bien loin des deux premiers du classement : le Royaume-Uni (155 euros) et le Luxembourg (179 euros).



Total des dépenses des Etats consacrées aux juridictions (en euro par habitant) © Radio France - Commission européenne - DR

Un manque d'effectif

Les effectifs constituent un autre point faible du système judiciaire français. Concernant le nombre de juges, en 2014, la France est 24e sur 28, avec dix juges professionnels pour 100 000 habitants, deux fois moins que la moyenne des Etats membres de l'Union européenne, de 21 juges pour 100 000 habitants.

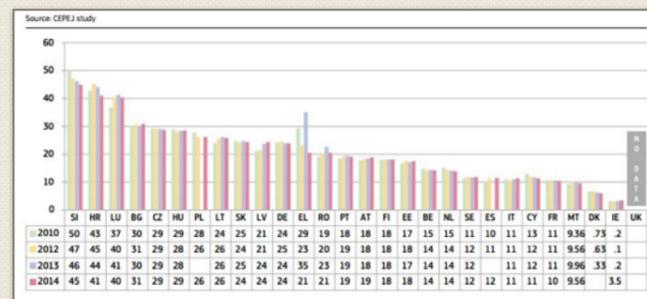
C'est à peine mieux en ce qui concerne les avocats : la France pointe à la 20e place, avec près de 94 avocats pour 100 000 habitants. Ils sont 368 en Italie, 291 en Espagne et 202 en Allemagne.

En parallèle, les procédures sont très longues en France : en première instance, un Français devra attendre en moyenne 304 jours pour voir son cas jugé, contre 19 jours au Danemark, 91 aux Pays-Bas, ou 133 en Suède.

Un Français devra attendre en moyenne 304 jours pour voir son cas jugé en premier instance.

En préambule de ce "Tableau de bord de la justice", la commissaire européenne pour la justice, Věra Jourová, a tenu à souligner l'importance d'un tel rapport : "C'est un outil qui permet d'apprendre les uns des autres afin de rendre les systèmes de justice européens plus effectifs." Des justices plus efficaces génèrent, selon elle, un environnement favorable aux investissements.

De ce point de vue, un tel tableau n'est pas seulement un comparatif, mais c'est **un outil stratégique pour l'économie de l'Europe.**



Nombre de juges (pour 100 000 habitants) © Radio France - Commission européenne - DR

francebleu.fr

III) Loi Travail : Jean-Luc Mélenchon tacle les syndicats

Le leader de la France insoumise craint «une victoire de Macron par KO».



Jean-Luc Mélenchon était l'invité du 20 heures de TF1 ce lundi soir (capture d'écran).TF1/Twitter

<https://youtu.be/8JKiU5jlOsA>

«J'appelle le mouvement social à se ressaisir, parce que pour ce qui concerne La France Insoumise, on a fait notre part de travail, à l'Assemblée, tout seuls dans la rue en juillet, puis en appelant à une grande marche, a-t-il lancé ensuite sur TF1. Si ça continue comme ça, en dépit des efforts de certains syndicats qui ont tout porté sur leur dos, on pourrait aboutir à la plus grosse défaite du mouvement ouvrier qu'on a jamais vu depuis ces 30 dernières années.»

«Là on parle de Code du travail, du renversement de la hiérarchie des normes. Mais pour nous c'est une affaire sacrée, c'est 100 ans de compromis social», a souligné le leader de La France Insoumise. «Vous avez vu hier soir (dimanche), (Emmanuel Macron) vous a fait le numéro, il a dit, "vous avez vu, j'y suis arrivé en cinq mois", a-t-il relevé, mettant en garde le chef de l'Etat: «Attends bonhomme, ce n'est pas réglé».

Leparisien.fr avec AFP



Il redoute une «victoire de Macron par KO». Jean-Luc Mélenchon s'est dit déçu lundi, sur son blog puis au 20 heures de TF1, de la manière dont les syndicats conduisent le mouvement social contre les ordonnances modifiant le Code du travail.

Rappelant avoir demandé «aux syndicats de prendre l'initiative» après avoir lui-même réuni des dizaines de milliers de partisans place de la République à Paris le 23 septembre, le chef de file de la France insoumise a jugé «la suite (...) bien décevante». «Car de ce leadership, que sort-il ? Fort peu. À vrai dire: rien», a estimé le député dans une note postée sur son blog.

«La réunion syndicale unitaire (du 9 octobre) a convoqué une autre réunion unitaire (le 24 octobre) pour "envisager une journée d'action en novembre"», a-t-il encore déploré. Le front syndical apparaît désuni contre les ordonnances. La CGT, ensuite rejointe par Solidaires, a annoncé seule une nouvelle journée de grèves et manifestations, le 19 octobre.

«Tout semble se dessiner pour une défaite du mouvement ouvrier traditionnel. Elle sera sans précédent», a prévenu Jean-Luc Mélenchon, en soulignant que «les corporations, abandonnées à elles-mêmes, négocient séparément». «De son côté, le groupe parlementaire La France insoumise continue ses rencontres bilatérales en vue d'une large action commune de tout le champ impliqué dans cette lutte», a poursuivi le député des Bouches-du-Rhône.

Il tacle le «vieux monde»

«Il est clair que les confédérations CGT, FO et CFDT n'en veulent pas. Pour l'instant, la probabilité de la victoire de Macron par KO sur ces ordonnances augmente d'un bon cran», a-t-il encore anticipé, en demandant «que l'on réalise la violence de ce que nous sommes en train de subir, pieds et poings liés. Et l'ampleur de la défaite qui se dessine sous nos yeux».

Dans ce contexte, le candidat aux deux dernières élections présidentielles a épinglé sans détailler «le "vieux monde" impuissant à vouloir et à changer quoi que ce soit». «Les directions des corps intermédiaires peuvent-elles être autre chose que des rouages à l'intérieur d'une réalité qui fonctionne comme un bloc ?», s'est-il encore interrogé.

«Attends bonhomme, ce n'est pas réglé»

Jean-Luc Mélenchon et Philippe Martinez, secrétaire général de la CGT, ont été présentés comme en froid en septembre. Le chef de file de La France insoumise a d'ailleurs admis qu'il fallait «réduire le niveau de tension créé par les remarques acides du secrétaire général de la CGT et de celui de FO», Jean-Claude Mailly.

100 millions d'euros en moins sur cinq ans

Les déroutés électorales successives du Parti socialiste - aux législatives et à la présidentielle de cette année, mais aussi aux régionales de 2015 et aux municipales de 2014 - ont fini par l'acculer, en faisant passer son budget annuel de 28 à 8 millions d'euros, soit 100 millions d'euros en moins sur la durée du quinquennat. Pour honorer ses dettes et réduire ses frais, le parti a décidé il y a quelques semaines de se séparer de son siège de la rue de Solférino, dont la valeur est estimée à plus de 50 millions d'euros. Les emplois n'échapperont pas pour autant à la cure d'austérité : à l'heure actuelle, la masse salariale atteint 12 millions d'euros par an.

VALEURS

V) Pierre Gattaz insiste sur les devoirs des demandeurs d'emploi.



Le patron du Medef Pierre Gattaz estime qu'il contrôler les demandeurs d'emploi sur leur recherche, "peut-être par un contrôle journalier", et surveiller qu'ils ne refusent pas à plusieurs reprises des offres raisonnables d'emploi. REUTERS/Gonzalo Fuentes

IV) Le parti socialiste s'apprête à licencier la moitié de ses effectifs

Par valeursactuelles.com

Plan de licenciement. Après avoir annoncé qu'il compte se séparer de son siège parisien, le PS va devoir, pour rééquilibrer son budget, se séparer de la moitié de ses effectifs.



Le parti socialiste multiplie les efforts pour tenir son budget. © Lionel Urman/SIPA

Les salariés du PS connaîtront le sort qui leur est réservé dans huit jours. Mardi 24 octobre, le Parti socialiste convoque un comité d'entreprise extraordinaire à l'issue duquel, selon des informations du Monde, il pourrait se séparer de 50 à 70 personnes. Soit au moins la moitié de ses effectifs. «Nous étions 120 salariés. Une vingtaine est déjà partie depuis un an, avec des démissions ou des départs à la retraite. Il en reste donc une centaine. Et on va devoir se séparer de la moitié ou plus... La situation est explosive», raconte un cadre du parti, contacté par le quotidien du soir.

La réforme de l'assurance chômage étant sur la table, les élucubrations vont bon train. Le gouvernement a déjà évoqué un contrôle renforcé des chômeurs en contrepartie de droits à la formation, mais sans jamais véritablement définir quelle forme il prendrait. Le patron du Medef a semble-t-il une petite idée.

"Des gens qui profitent du système"

"L'assurance chômage est un outil indispensable pour sécuriser les salariés en transition mais il faut que le système soit incitatif à la reprise d'emploi et aide réellement à retrouver un emploi, a estimé Pierre Gattaz lors d'une conférence de presse ce mardi 17 octobre. Il ne faut pas qu'il donne un confort fictif qui entraîne encore plus de difficultés quand il prend fin", a-t-il ajouté.

Soulignant qu'il fallait "aider ceux qui ont vraiment besoin de formation", le patron des patrons a affirmé qu'il y avait aussi "des gens qui profitent du système", sans pour autant être "hors-la-loi".

Dans ce contexte, il a jugé qu'il fallait contrôler les demandeurs d'emploi sur leur recherche, "peut-être par un contrôle journalier", et surveiller qu'ils ne refusent pas à plusieurs reprises des offres raisonnables.

Pas touche à l'argent de la formation

Pierre Gattaz a par ailleurs réitéré ses mises en garde contre l'intégration des démissionnaires et des indépendants dans le régime d'assurance chômage, soulignant que le système actuel était "toujours plombé par une dette énorme" et "toujours déficitaire à ce jour".

"Le financement de la formation des chômeurs est un sujet", a-t-il déclaré. "Les entreprises sont prêtes à participer mais il ne saurait être question de ponctionner massivement les fonds de la formation professionnelle de nos salariés à cette fin", a-t-il toutefois ajouté.

Après l'Élysée la semaine dernière, Matignon a pris le relais mardi en recevant les partenaires sociaux, jusqu'à jeudi. Le sujet: les réformes de la formation professionnelle, de l'apprentissage et de l'assurance chômage, qui visent à donner davantage de protection aux salariés, après avoir offert plus de flexibilité à l'entreprise, avec les ordonnances.

lexpress.fr



VI) Sarkozy & Cie: l'heure des comptes

Par Fabrice Arfi, Michel Deléan et Mathilde Mathieu



Outre les soupçons de financements libyens qui le visent, ainsi que plusieurs de ses proches, Nicolas Sarkozy est aussi personnellement menacé aujourd'hui par la tenue de deux procès correctionnels dans les affaires « Paul Bismuth » et Bygmalion.

LAPRESSEENREVUE.EU

La France est en passe de battre un record, honteux. Après Jacques Chirac, condamné pénalement en 2011 pour « détournement de fonds publics » et « abus de confiance », son successeur direct à la présidence de la République, Nicolas Sarkozy, est aujourd'hui personnellement concerné par la tenue, dans les mois à venir (ou un peu plus), de deux procès correctionnels dont il pourrait être le prévenu principal.

Une situation sans nul doute inédite pour une démocratie occidentale, qui en dit long sur le caractère endémique du problème français.

Car au-delà de l'affaire libyenne qui le menace avec plusieurs de ses proches, Nicolas Sarkozy est d'ores et déjà pris dans les rets de la justice anti-corruption pour deux scandales majeurs.

Le premier est l'affaire dite « Paul Bismuth ». Depuis le 1er juillet 2014, l'ancien chef de l'État est mis en examen pour « corruption active, trafic d'influence et recel de violation du secret professionnel », en compagnie de son avocat et ami Thierry Herzog et de l'ex-haut magistrat Gilbert Azibert.

Le Parquet national financier (PNF) vient de signer le 4 octobre un réquisitoire accablant (dont Le Monde a publié des extraits), dans lequel les méthodes de Nicolas Sarkozy et de Thierry Herzog sont comparées à celles de « délinquants chevronnés ». Le PNF s'y prononce pour le renvoi en correctionnelle des trois hommes, en abandonnant uniquement les poursuites pour « recel de violation du secret professionnel », faute d'éléments suffisants.

Les deux juges d'instruction chargées du dossier, Patricia Simon et Claire Thépaut – « ces deux dames », comme les avait qualifiées un jour avec mépris Nicolas Sarkozy –, devraient signer prochainement leur ordonnance et, selon toute vraisemblance, renvoyer Nicolas Sarkozy devant le tribunal correctionnel. Ce serait la première fois qu'un chef d'État français devrait répondre d'une accusation de corruption. Cet éventuel procès, qui pourrait avoir lieu courant 2018, serait à haut risque pour Sarkozy : la corruption, comme le trafic d'influence, est passible d'une peine de dix ans de prison et 1 million d'euros d'amende.

Dans cette affaire, où l'on découvre un ancien président en train de téléphoner sous une fausse identité (celle du fameux « Paul Bismuth ») pour comploter contre la justice, Nicolas Sarkozy est soupçonné d'avoir instrumentalisé, par l'intermédiaire de l'avocat Thierry Herzog, le haut magistrat Gilbert Azibert, alors en poste à la Cour de cassation. Le but ? Que celui-ci influe sur le cours de la justice. Il s'agissait notamment d'obtenir la restitution des agendas de Nicolas Sarkozy, qui avaient été saisis dans le cadre de l'affaire Bettencourt et intéressaient potentiellement d'autres magistrats. En échange de son intervention, Gilbert Azibert aurait demandé un piston pour obtenir une promotion à Monaco, selon les écoutes judiciaires initialement effectuées dans le dossier libyen fin 2013 et début 2014.

En multipliant les recours, l'ex-président de la République a réussi à ralentir cette instruction à plusieurs reprises. Les deux juges d'instruction avaient achevé leurs investigations début 2016, mais ont ainsi dû rouvrir le dossier, quelques pièces ayant été annulées : les convocations de Nicolas Sarkozy et de Thierry Herzog, qui avaient

refusé de répondre à la moindre question des juges. L'ensemble de la procédure a toutefois été validé à deux reprises, par la chambre de l'instruction de la cour d'appel de Paris en mai 2015 (on peut lire intégralement son arrêt ici), puis par la chambre criminelle de la Cour de cassation, en mars 2016.

Le second dossier, l'affaire Bygmalion, n'attend plus que l'heure de son procès, bien que des recours décisifs, en suspens, empêchent encore qu'il soit programmé. Il y a pourtant déjà huit mois que le juge d'instruction Serge Tournaire, co-saisi avec son collègue Renaud Van Ruymbeke, a clos l'enquête. Le 3 février dernier, il signait une « ordonnance de renvoi devant le tribunal correctionnel » et décidait que l'ancien chef de l'État méritait d'être jugé pour « financement illégal de campagne électorale » (pour 42,8 millions d'euros de dépenses réelles en 2012, contre 22,5 millions autorisés), en compagnie de 13 autres prévenus (son ex-directeur de campagne, d'anciens dirigeants de la société Bygmalion et de l'UMP, etc.).

Un homme en bande organisée

Ce jour-là, en désaccord avec son collègue, Renaud Van Ruymbeke a toutefois refusé d'apposer son paraphe. Or, si la loi autorisait bien Serge Tournaire à signer en solo (en tant que premier juge saisi), elle ouvre dans ce genre de cas, par exception, une ultime voie de recours à la défense. Celle de Nicolas Sarkozy ne s'en est pas privée, qui a saisi la chambre de l'instruction de la cour d'appel de Paris. Celle-ci devra ainsi confirmer – ou infirmer – le renvoi de l'ancien chef de l'État, par un arrêt qui peut tomber d'ici la fin de l'année comme en 2018.

Si l'ordonnance était validée, il y a fort à parier que la Cour de cassation serait saisie à son tour, rallongeant encore les délais.



© Reuters

Contrairement au juge Tournaire, Renaud Van Ruymbeke a sans doute considéré que l'intention délictuelle n'était pas démontrée chez Nicolas Sarkozy, président-candidat ultra occupé à l'Élysée, qui a toujours clamé n'avoir rien su, rien vu, rien deviné du système de fausses factures bidouillé par des membres de son équipe – ces derniers ont à la fois minoré ses frais de meetings avec la complicité de dirigeants de Bygmalion et planqué des millions d'euros de factures de transport ou d'impression sous le tapis.

Si l'ordonnance de renvoi est validée, Nicolas Sarkozy risquera une peine bien moins lourde, en tout cas, que ses co-prévenus au procès. En effet, l'enquête « n'a pas établi » que Nicolas Sarkozy aurait « ordonné » l'usage de fausses factures, « ni même qu'il en avait été informé », convient le juge Tournaire, qui ne retient donc pas « les infractions d'usage de faux, de recel d'abus de confiance et d'escroquerie » contre l'ancien candidat, « à la différence des autres personnes

mises en examen ».

Nicolas Sarkozy se voit en revanche reprocher l'infraction définie à l'article 113-1 du Code électoral (alinéa 3), qui prévoit un an de prison et 3 750 euros d'amende pour tout candidat ayant « dépassé le plafond des dépenses électorales ». Pour qu'elle tienne, Serge Tournaire devait caractériser non pas seulement une faute ou négligence, mais bien l'intention d'enfreindre la loi (c'est « l'élément moral » dans le jargon). Sur ce point, il insiste dans son ordonnance : « C'est bien le candidat et son équipe restreinte qui ont fait le choix d'axer la campagne sur des meetings spectaculaires et dispendieux », alors même que deux alertes rouges avaient été rapidement lancées par les experts-comptables, dont une que Nicolas Sarkozy n'a pas nié avoir consultée.

« À rebours de ces préconisations [...], le candidat a fait le choix contraire d'intensifier le rythme de la campagne, en décidant personnellement [...] de faire organiser un meeting quotidien, pour aboutir au total de 44 », poursuit l'ordonnance du juge Tournaire. « Sans rien concéder quant au niveau des prestations, ni renoncer à l'intervention des agences spécialisées. »

Outre son CV judiciaire personnel déjà exceptionnel pour un ancien chef de l'État, Sarkozy apparaît également comme ayant œuvré pendant des années au cœur d'un système dont de nombreux acteurs – une trentaine – sont rattrapés tant bien que mal par la justice anti-corruption.

La liste est longue. Quelques exemples :

- l'ex-ministre de l'intérieur et n° 2 de l'Élysée Claude Guéant (mis en examen dans l'affaire libyenne et condamné dans celle des espèces de la place Beauvau) ;
- l'ancienne ministre des finances Christine Lagarde (condamnée dans l'affaire Tapie) ;
- l'ancien conseiller diplomatique et ambassadeur Boris Boillon (condamné dans le dossier des espèces de la gare du Nord) ;
- l'ancien chef des services secrets intérieurs Bernard Squarcini (condamné dans l'affaire des « fadettes » et mis en examen dans un dossier de trafic d'influence) ;
- l'ancien conseiller à l'Élysée Patrick Buisson (mis en examen dans l'affaire des sondages) ;
- le sénateur et industriel Serge Dassault (condamné pour blanchiment de fraude fiscale et mis en examen dans une affaire de corruption électorale) ;
- le maire de Levallois-Perret Patrick Balkany et son avocat Arnaud Claude, l'associé de Nicolas Sarkozy (respectivement mis en examen pour fraude fiscale et blanchiment) ;
- l'ancien conseiller de Nicolas Sarkozy Thierry Gaubert (poursuivi dans le volet financier de l'affaire Karachi)

Liste non exhaustive.

Quant à Nicolas Sarkozy lui-même, il semble avoir entamé une réflexion afin de prendre de la distance avec la France et le fracas des affaires.

Cet été, il s'est confié à l'écrivain Jean d'Ormesson sur ses ambitions pour l'avenir, à en croire l'hebdomadaire Valeurs actuelles. « Je vais faire mon propre fonds [d'investissement] et je vais gagner beaucoup d'argent. Je vais m'installer à Dubaï, à Bahreïn, à Singapour et à Hong Kong. Carla est très contente », a dit Sarkozy.

C'est sûrement un hasard : les quatre pays cités par l'ancien chef de l'État ont ceci de particulier de ne pas avoir extradé ces cinq dernières années le moindre ressortissant français, selon les statistiques du ministère de la justice.

mediapart.fr

VII) Pourquoi François Hollande passe à l'attaque contre Emmanuel Macron

Par Alexandre Sulze



François Hollande et Emmanuel Macron au Jardin du Luxembourg pour les commémorations de la Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions, le 10 mai 2017
[afp.com/Eric FEFERBERG](http://afp.com/Eric_FEFERBERG)

Mise en garde contre la réforme de l'ISF, pique sur TF1 ce mardi soir: l'ancien chef de l'Etat n'hésite plus à rompre le silence pour commenter l'action de son successeur.

Non, il n'est pas en colère. Déjà, "ce n'est pas son genre", glisse une proche. Et puis, quand Emmanuel Macron était interviewé dimanche soir sur TF1, François Hollande, lui, dormait. Décalage horaire avec la Corée oblige. Alors, si l'ancien président de la République a fustigé lundi, lors d'une conférence donnée à l'université de Séoul, la réforme de l'ISF, "ce n'est pas en réponse" à l'entretien présidentiel dominical au cours duquel Emmanuel Macron n'a cessé d'égratigner son "prédécesseur" sans le nommer. "Ce n'est pas une réponse à quoi que ce soit. François Hollande aurait dit ce qu'il a à dire, indépendamment de toute interview de Macron", croit savoir un membre du premier cercle hollandais.

Pire qu'une colère spontanée donc, c'est une sourde détermination qui pousse l'ancien président de la République à répliquer à la politique menée par l'actuel. L'entourage de François Hollande a beau rappeler qu'il n'a pas abordé spontanément la politique fiscale dans son intervention au World Knowledge Forum et qu'il n'a fait que répondre à une question du président de l'université de Séoul, personne ne fait mine de croire que l'ancien chef de l'Etat n'avait pas conscience de la portée de ses propos. "Si dans un

pays l'idée s'installe qu'il y a une fiscalité allégée pour les riches et alourdie pour les plus modestes ou les classes moyennes, alors c'est la capacité qu'il a à se mobiliser pour son avenir qui se trouve mise en cause", a accusé l'ancien locataire de l'Élysée, sans citer nommément le cas de la France. Pas la peine, tout le monde aura compris.

"Une politique brutale, un coup porté aux associations"

Incroyable hasard du calendrier, le même François Hollande tient des propos très durs à l'encontre de la réduction des contrats aidés dans un reportage diffusé au JT de TF1 ce mardi soir. "C'est une politique qui est brutale, c'est un coup porté aux associations, c'est vrai, c'est un coup porté à des personnes qui étaient dans la perspective d'avoir un renouvellement ou d'avoir l'attribution d'un emploi aidé", dénonce l'ex-chef de l'Etat que la caméra de TF1 suivait début octobre lors d'une visite de l'association "La petite rockette", dans le 11e arrondissement de Paris. Soit bien avant l'interview d'Emmanuel Macron.

"L'état d'esprit de François Hollande, ce n'est pas de se ronger les sangs, c'est plutôt de s'étonner de l'inélégance d'Emmanuel Macron", glisse à L'Express un fidèle. En cause: l'interview fin août au Point dans laquelle l'actuel chef de l'Etat trouvait "étrange que l'impossibilité qui a été" celle de François Hollande "de défendre son bilan devant les Français puisse motiver une tentation, durant les années qui viennent, de le justifier devant les journalistes". "François Hollande ne comprend pas les motivations ni psychologiques ni politiques" de ces piques, explique ce proche.

"C'est le moment où jamais de s'exprimer"

"Il faut comprendre que Hollande est un type particulier. C'est un mec positif sur lequel tout passe comme sur les plumes d'un canard. Mais à un moment, ça ne passe plus. Ce n'est quand même pas lui qui a commencé à attaquer sur le budget insincère!", justifie un autre membre du premier cercle hollandais qui lui a parlé depuis Séoul.

"François Hollande n'a jamais dit qu'il quitterait le débat public. Sur le sujet de la justice fiscale, qui lui tient particulièrement à coeur, c'est le moment où jamais de s'exprimer", observe un important ministre de l'ancien quinquennat. "Chez Macron, il y a toujours eu un côté social-libéral. Mais là, il est passé à autre chose. Il a une conception ploutocratique de la société. Ce n'est pas le président des riches, c'est le président des super-riches."

"Participer à l'émergence d'une nouvelle génération politique"

En intervenant sur des thématiques sociales - la flexibilisation du marché du travail qui pourrait créer des "ruptures" cet été à Angoulême, les emplois aidés sur TF1 et l'ISF à Séoul - François Hollande préempte des sujets au coeur de la gauche après avoir été accusé par une large partie de son électorat de l'avoir trahie. "La politique de Macron permet à certains de s'apercevoir que François Hollande a mené une politique de gauche. La flat tax sur le capital par exemple, c'est le contraire de la progressivité de l'impôt qu'il avait mis en place", se félicite ce hollandais.

En revenant par le social après avoir conquis le pouvoir en dénonçant la finance, que cherche François Hollande? "Comme il y a des cycles en économie, il y en a en politique. Il pense qu'aujourd'hui, ce n'est pas son cycle...", répond

une proche, laissant entendre que le cycle Macron finira bien par prendre fin à son tour. Encore une question d'inversion de courbes... "En politique, il y a des cycles mais il y a aussi le temps qui passe...", tranche l'ancien conseiller élyséen Vincent Feltesse. On est plusieurs à lui déconseiller de revenir à des fonctions électives dans l'arène politique". A travers ses critiques et ses interventions, il voit plutôt François Hollande "participer à l'émergence d'une nouvelle génération politique et associative". Et peser donc sur le destin de sa famille politique. Dans tous les cas, il restera un "observateur avisé". De l'action de son successeur, a minima.

lexpress.fr



A Suivre...
La Presse en Revue